

Communication du TSAV de 2025

Montants en \$ CA (000)		Financière Foresters		
		31 décembre 2025	31 décembre 2024	Changement %
Capital disponible (CD1+B)	(CD)	3 007 053	2 869 504	4,8 %
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	2 253 394	2 102 578	7,2 %
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	753 659	766 926	(1,7 %)
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(PE+DA)	663 712	673 324	(1,4 %)
Coussin de solvabilité de base	(CSB)	1 950 534	1 942 195	0,4 %
Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100		188,2 %	182,4 %	5,8 pts
Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100		139,3 %	132,5 %	6,8 pts

Le 1^{er} janvier 2018, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a introduit le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) comme norme de capital réglementaire pour les assureurs vie. Le ratio total est soumis à une cible de surveillance de 100 % et à un ratio minimum de 90 %. Le ratio du noyau de capital est soumis à une cible de surveillance de 70 % et à un minimum de 55 %.

Le ratio total de la Financière Foresters (« OIF ») au 31 décembre 2025 se situait à **188,2 %**, comparativement à 182,4 % au 31 décembre 2024. L'augmentation de 5,8 points de pourcentage est principalement attribuable à la solidité des résultats, reflétant le bon rendement des placements et l'expérience favorable en matière d'assurance.

Le ratio du noyau de capital s'établissait à **139,3 %** au 31 décembre 2025, en hausse par rapport à 132,5 % au 31 décembre 2024. Cette amélioration de 6,8 points de pourcentage est principalement attribuable aux mêmes facteurs positifs mentionnés ci-dessus.

Communication du TSAV de 2025

Montants en \$ CA (000)		Compagnie d'assurance vie Foresters		
		31 décembre 2025	31 décembre 2024	Changement %
Capital disponible (CD1+B)	(CD)	373 352	353 647	5,6 %
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	315 863	273 989	15,3 %
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	57 489	79 658	(27,8 %)
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(PE+DA)	66 528	68 845	(3,4 %)
Coussin de solvabilité de base	(CSB)	211 613	211 547	0,0 %
Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100		207,9 %	199,7 %	8,2 pts
Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100		171,3 %	152,3 %	19,0 pts

Le ratio total de la Compagnie d'assurance vie Foresters au 31 décembre 2025 se situait à **207,9 %**, comparativement à 199,7 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation de 8,2 points de pourcentage s'explique principalement par les solides rendements des placements au cours de l'année.

Le ratio du noyau de capital s'établissait à 171,3 % au 31 décembre 2025, en hausse par rapport à 152,3 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation de 19 points de pourcentage reflète en grande partie les mêmes rendements de placement favorables.